

Q&A # 1

Date: Sept. 12, 2023

Project: Chiller Maintenance Services

La version française se trouve à la page suivante

Bidders must make sure that their bids are based on the latest version of the tender documents published and take into consideration the following amendments and information, including any information provided on amendments or Q&A previously published for this project.

Bidders that do not comply with this requirement will be discarded.

Question #1

The scope of work does not clarify what happens if a full unit replacement is required (ie. parts can't be found, the parts and repair are more costly than a full replacement etc)?

Answer #1

The contractor is not responsible for the complete replacement of a chiller. The contractor is responsible to inform the department representative when parts are slated to be discontinued or harder to acquire.

Q&R #1**Date:** 12 Sept. 2023**Projet:** Services d'entretien des refroidisseurs*The English version is on the previous page.*

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Question #1

L'Énoncé des travaux ne précise pas ce qui se passe si un remplacement complet d'une unité est nécessaire (c'est-à-dire que les pièces sont introuvables, les pièces et la réparation sont plus coûteuses qu'un remplacement complet, etc.) ?

Réponse #1

L'entrepreneur n'est pas responsable du remplacement complet d'un refroidisseur. L'entrepreneur est responsable d'informer le représentant du ministère lorsque les pièces sont sur le point d'être abandonnées par le manufacturier ou plus difficiles à acquérir.